

# Commune d'Aviron

## Conseil municipal du 11 avril 2024

### Compte rendu sommaire

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le jeudi 11 avril 2024 à 20h

#### Etaient Présents :

Mesdames BERTIN, BODIN, HELOUIN, RIOULT, ROY & ZABIVOROTA  
Messieurs DROUARD, HATTON, LAUDOUAR & MARTIN

#### Absents excusés :

Messieurs CHION, MONTAIGNE, MORIN & RENOUF

#### Pouvoir :

M. CHION a donné pouvoir à Mme ZABIVOROTA  
M. MONTAIGNE a donné pouvoir à Mme ROY  
M. MORIN a donné pouvoir à M. LAUDOUAR  
M. RENOUF a donné pouvoir à Mme RIOULT

A été nommée secrétaire de séance : M. LAUDOUAR

#### Ordre du jour :

- Présentation et vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Vote des taux des contributions directes
- Vote des subventions diverses
- Choix des entreprises pour la sécurisation du carrefour de la RD 543
- Choix des entreprises pour les travaux de la verrière de l'école
- Vote des représentants au Conseil des Sages
- Information du budget CCAS
- Autorisation de signature pour la convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs au lotissement des Courtines Imnoma
- Avis sur l'installation de la centrale Biométhane au Pays de Conches Engie Bioz
- Questions diverses
  - Organisation des élections européennes
  - Questions diverses

#### ○ **Vote du compte administratif**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	715 947,41 €	Dépenses	336 173,86 €
Recettes	887 863,13 €	Recettes	280 037,56 €
Report exercice 2022	591 387,19 €	Report exercice 2022	295 343,97 €
Résultat à reporter au 31/12/2023	763 302,91 €	Résultat à reporter au 31/12/2023	239 207,67 €
Excédent à reporter pour 2024 :		<b>763 302,91 €</b>	

Mme Rioult est arrivée à 20h20 et n'a donc pas participé au vote du compte administratif.

### ○ Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 763 302,91 € et est adoptée à l'unanimité.

### ○ Vote du budget primitif 2024

Mme la Maire fait une présentation détaillée du budget primitif 2024 qui se décompose de la façon suivante :

#### Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
	863 078,33 €	897 092,00 €
Résultat reporté	0 €	763 302,91 €
Total	863 078,33 €	1 660 394,91 €

#### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
	338 046,00 €	98 838,33 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Excédent reporté	0 €	239 207,67 €
Total	338 046,00 €	338 046,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2024 à l'unanimité.

### ○ Vote du taux des contributions directes

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les mêmes taux de contributions diverses pour l'exercice 2024 que l'exercice 2023, comme suit :

Taxe d'Habitation (TH)	11,57%
Taxe Foncière (TFB)	52.20 %
Taxe Foncière Non Bâti (T.F.N.B)	64,77%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** cette proposition

### ○ Vote des subventions diverses

Mme la maire présente aux membres du Conseil Municipal, la répartition des subventions pour l'année 2024. Le montant total est 14 610 € et se décompose de la façon suivante :



	BP 2023	BP 2024
Article 657362		
<b>CCAS</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
Article 65748		
CL Musique	400 €	400 €
Pleine Form'Aviron	700 €	700 €
Arc'en Scène	250 €	250 €
Art'Vironnais	150 €	150 €
Association scolaire	1 000 €	1 000 €
C.F.A. – PAR T'AGE	140 €	140 €
Chasse GPPA	100 €	100 €
Club des 4 V	450 €	450 €
CTTA Club de Tennis	400 €	400 €
Football club du plateau	2 500 €	2 500 €
Parents et Amis de l'Ecole	650 €	650 €
SPAE	300 €	300 €
Aviron Culture et Fêtes	2 500 €	2 500 €
CFA Val de Reuil	70 €	70 €
AFM Téléthon	250 €	0 €
<b>TOTAL Article 65748</b>	<b>9 860 €</b>	<b>9 610 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **Approuve** la répartition proposée.

### o **Choix des entreprises pour la sécurisation du carrefour de la RD 543**

Le carrefour de la RD 543 (au croisement de la rue du Bourg, route gérée par Evreux Portes de Normandie (EPN) et la rue des Tourelles, route départementale) a fait l'objet de nombreux accidents ces derniers mois. Une réunion entre la commune, le Département et EPN s'est tenue fin 2023 afin d'envisager une solution. Selon le rapport, certains aménagements du carrefour sont nécessaires, tels que le déplacement des passages piétons, réfection de la résine, rehaussement du plateau etc..

Après retour de devis, Madame la Maire présente les 3 propositions reçues :

- o 1<sup>er</sup> devis : *Segtra*  
Montant des travaux : 17 350,85 € HT
- o 2<sup>ème</sup> devis : *GTP*  
Montant des travaux : 18 552,50 € HT
- o 3<sup>ème</sup> devis : *Eurovia*  
Montant des travaux : 20 020,90 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE et AUTORISE** Madame la maire à signer le contrat de Segtra à 17 350,85 € HT pour la sécurisation du carrefour de la RD 543 et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**AUTORISE** Mme la Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs et à signer tous les documents s'y afférents.

**INSCRIT** au budget le montant correspondant.

## ○ Choix des entreprises pour les travaux de la verrière de l'école

Madame La Maire rappelle que lors du conseil municipal du 14 décembre 2023, le conseil a voté à l'unanimité la demande de subvention pour le remplacement de la verrière de l'école (délibération 2023-36).

Le marché public a été lancé et s'est terminé le 19 mars 2024 et 4 entreprises ont postulé.

Mme Caléro, architecte et maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres.

L'entreprise Bienfait Couverture Rouen (BCR) a obtenu la meilleure note ; C'est elle qui a été retenue.

*Sarl BCR*

Lot n° 1 : Couverture - 80 000 € HT (+ 24 945,12 HT option)

Lot n° 2 : Electricité – 3 886,20 € HT

Lot n° 3 : Peinture – 4 508,40€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** l'offre de sarl BCR et autorise Mme la Maire à signer ces devis et contrats pour la rénovation de la verrière de de l'école.

**AUTORISE** Mme la Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs et à signer tous les documents s'y afférents.

**INSCRIT** au budget le montant correspondant

## ○ Vote des représentants au Conseil des Sages

Lors de la réunion du 11 février 2024, le conseil municipal a voté la création du conseil des sages (délibération 2024-07) et validé le règlement intérieur de cette instance.

Madame la Maire rappelle que qu'après étude de recevabilité des candidatures, un tirage au sort procédera à la désignation de 15 membres du conseil des sages pour un mandat de 2 ans renouvelables, ainsi que 2 élus nommés par le Conseil.

La liste des candidatures reçues est la suivante :

- Paul HOURON
- Pascal MARTEL
- Martine JOURDAIN
- Nadine CHAERLES
- Michel CROCHEMORE
- Michèle MONCEL
- Marc SPINNEWYN

Les élus nommés :

- Franck LAUDOUAR
- Sylvie RIOULT

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 ;

**Vu** le règlement de fonctionnement du Conseil des Sages.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir ;

- **Approuve** la liste ci-dessus. Ces représentants sont élus pour une durée de 2ans renouvelable.



## ○ Information du budget CCAS

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 347,24
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 440,23
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	60 787,47

## ○ Autorisation de signature pour la convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs au lotissement des Courtine Innoma

Les équipements et espaces communs d'un lotissement peuvent être gérés de 2 façons :

- Ils peuvent être confiés à une association syndicale libre (ASL) composée des propriétaires des lots ;
- Ils peuvent être repris dès leur réalisation par la collectivité compétente qui les inclut alors dans son patrimoine après signature d'une convention préalable de rétrocession.

Madame la Maire propose aux conseillers d'utiliser ce type de convention pour la reprise des équipements communs du lotissement des Courtines (Innoma) (opération de 8 terrains à bâtir – tènement foncier cadastré section ZD 75) situé « lotissement les Courtines » (Référence PA 027 031 22 F0001, déposé le 10 novembre 2022 et accordé le 11/01/2023).

Ce dispositif permet à la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) et à la commune, en ce qui concerne leurs équipements respectifs, de s'assurer de la réalisation de l'opération conformément à leurs prescriptions techniques.

Elle s'inscrit par ailleurs dans la réflexion globale initiée par EPN sur les procédures de rétrocession.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R.442-7 et R.442-8 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération ;

Vu le projet de convention proposé ;

Considérant l'intérêt technique et financier pour la commune et l'EPN d'une convention de rétrocession préalable.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir ;

- **Approuver** la convention de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs relevant de sa compétence dans le domaine public, du lotissement les Courtines, situé lotissement des Courtines, dont le permis d'aménager a été déposé le 10 novembre 2022 et enregistré sous la référence PA 027 031 22 F0001.
- **Autoriser** Madame la Maire à signer ladite convention tripartite à intervenir avec l'EPN et la société Innoma et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## ○ Avis sur l'installation de la centrale Biométhane au Pays de Conches Engie Bioz

Madame La Maire explique aux conseillers qu'un projet de centrale Biométhane est en cours au Pays de Conches.

Le préfet de l'Eure fait savoir par l'Arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/24/014 que le dossier sera en consultation libre au public du 15 avril au 13 mai 2024.

La préfecture demande à la commune de se positionner sur ce sujet.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- 0 voix Pour
- 4 voix Contre
- 10 voix s'abstiennent

**N'AUTORISE PAS** le projet de l'installation de la centrale Biométhane du Pays de Conches

## ○ Questions Divers

### ○ Organisation des élections européennes

Un tableau des permanences des élus est établi pour la journée du 9 juin prochain.

### ○ Réunion de quartier en juin

Des réunions de quartiers sont prévus afin d'aller à la rencontre des Avironnais. Il est prévu :

- Mercredi 12 juin 18h : la Sente Louvet
- Mardi 18 juin 18h : City stade
- Lundi 24 juin 18h : la Croix
- 

### ○ Demande de financement de composteur par lotissements

Il est proposé de financer 2 ou 3 composteurs par lotissement. Cette orientation nécessiterait la direction d'un « maître composteur ». L'organisme ESAT (pour l'achat des composteurs), établissement de service au travail ( structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle) est évoquée. Mme Roy va se renseigner.

### ○ Demande de temps partiel d'un agent communal

Mme La Maire évoque qu'un agent communal a demandé un temps partiel et un cumul d'emploi.

### ○ Terrain communal à louer

Un terrain communal est disponible à la location pour héberger des cheveux. Cette information sera à diffuser.

### ○ Raccordement au tout à l'égout

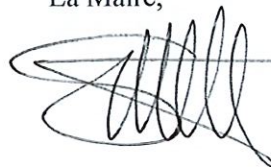
L'agence de l'eau est favorable au financement des travaux de raccordement dans le domaine privé. Evreux Porte de Normandie (EPN) a prévu une réunion le 21 mai 2024 avec les habitants. Un courrier envoyé par EPN sera adressé aux habitants.

### ○ Chasse

Evocation de quelques problèmes de chasse

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 21h55

La Maire,



Sophie BERTIN